



CAPD du 12 juillet 2017

Déclaration du SE-Unsa

Monsieur le Directeur Académique,

La date très tardive de cette CAPD concernant la phase d'ajustement est inédite dans notre département. Le SE-Unsa déplore ce glissement du calendrier qui nommera les collègues dans des écoles vides, ne permettant pas dans de nombreux cas de rencontrer les équipes en place ou, pour les postes fractionnés, le titulaire de la classe. Les TRS expriment leur inquiétude légitime : où iront-ils ? Comment sauront-ils quels sont leurs niveaux de classe si l'école est fermée ? Les professeurs stagiaires de 2016/2017 sont particulièrement impactés, ils sont nombreux à participer à cette phase et n'auront peut-être pas tous un poste dans leur zone. Par ailleurs, nous soulignons la contrainte que ce calendrier induit pour les représentants élus du personnel, obligés de siéger en cette première semaine des vacances.

Si nous ne remettons pas en cause le problème qu'a constitué pour les services la mise en place très précipitée de la semaine de 4 jours et son impact sur la phase d'ajustement, nous regrettons cependant qu'il reste autant de postes autres que les compléments de service à attribuer aujourd'hui. Le SE-Unsa demande à nouveau une réduction du nombre de postes à profil, mais pour ceux qui restent profilés, une CAPD dédiée à ces postes en amont du premier. Ceci permettrait de réduire substantiellement le nombre de postes non publiés lors de la phase initiale, et allégerait d'autant cette phase complémentaire.

Concernant les services fractionnés, le SE-Unsa rappelle qu'il souhaite que les représentants du personnel soient associés à la composition des postes ou à défaut en aient connaissance avant leur parution, afin d'y apporter, le cas échéant, des modifications utiles.

Au sujet des ineat/exeat, le SE-Unsa regrette le caractère tardif des décisions départementales, ce qui laisse dans l'incertitude les collègues qui ont obtenu une promesse d'ineat depuis plusieurs semaines.

Enfin, à propos des temps partiels, nous regrettons la pression mise sur certains collègues bénéficiant de temps partiel de droit. Il n'est pas acceptable qu'on leur impose une quotité ne correspondant pas à leur besoin.

Le Se-Unsa œuvre pour réduire les fractures éducatives. Les personnels, s'ils voient leurs droits respectés et une gestion humaine des ressources se mettre en place, sauront se mobiliser pour cet objectif. Le dialogue doit être au cœur de la méthode.

Les élues du SE-Unsa 71 à la CAPD